

Université d'Automne

Du 08 au 09 octobre 2020

PALACE DE MENTHON

665 route des Bains
74 290 Menthon St Bernard

INSCRIPTION :

Bulletin à télécharger sur notre site
et à nous retourner par courrier
uniquement avec votre règlement



Information : www.edara.fr m.charbon@edara.fr
04 78 37 30 15
Déjeuner sur place

EDARA

ÉCOLE DES AVOCATS
Rhône-Alpes

Programme

Droit pénal des mineurs

Jeudi 08 octobre 2020 de 14h00 à 17h00

Philippe BONFILS
Professeur à Aix-Marseille Université
Doyen honoraire de la faculté de droit et de science politique
Avocat au barreau de Marseille
philippe.bonfils@univ-amu.fr

Projet de plan

I – Le droit pénal des mineurs délinquants

Décisions récentes

- Crim., 8 juin 2017 (discernement et responsabilité civile)
- Crim., 11 juillet 2017 (publicité restreinte)
- Crim., 14 novembre 2017 (discernement et responsabilité pénale)
- Crim., 19 décembre 2017 (dissimulation de l'âge)
- Crim., 20 décembre 2017 (garde à vue)
- Crim., 11 avril 2018 (assureur du civilement responsable)
- CE 31 octobre 2008 (intérêt de l'enfant)
- Cons. constit. n° 2019-768 QPC 21 mars 2019 (examens osseux)
- Cons. constit. n° 2019-762 du 8 février 2019 (audition libre des mineurs)
- Cons. constit. n° 2018-744 du 16 nov. 2018 (GAV des mineurs dans les années 80)

Loi du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme de la justice

- art. 93 : projet de création d'un code de la justice pénale des mineurs
- art. 94 : réforme de l'ordonnance de 45

Code de la justice pénale des mineurs (ord. 11 sept. 2019)

- présentation générale (origine, modalités d'adoption, philosophie, entrée en vigueur, application dans le temps)
- Les grands principes du code (art. préliminaire et titre préliminaire)
- Le droit substantiel (nouveautés du code, responsabilité et mesures)
- Le droit procédural (nouveautés du code, nouveau schéma procédural)

II – Le droit pénal des mineurs victimes

Décisions récentes

- Crim., 7 novembre 2017 (violences sur mineurs)
- Crim., 8 février 2017 (corruption de mineurs)
- CE, 28 septembre 2016 (protection de la jeunesse)
- CE 13 janvier 2017 (protection de la jeunesse)
- Crim., 23 septembre 2015 (contrainte et agression sexuelle)
- Crim., 21 juin 2017 (atteinte sexuelle)
- Crim., 8 juin 2017 (atteinte sexuelle)
- Crim., 11 avril 2018 (meurtre aggravé et viol aggravé)

La loi du 3 août 2018 (lutte contre les violences sexuelles et sexistes)

- prescription (crimes et non dénonciation de mauvais traitements)
- infractions sexuelles (viol, agression sexuelle, atteinte sexuelle)
- harcèlement sexuel et sexiste
- outrage sexiste

Bulletin d'inscription

Jeudi 08 octobre 2020

Actualité jurisprudentielle de la responsabilité et l'assurance construction

Droit immobilier
09:30 / 12:30
Me Jean ROBICHON

Actualité en droit des sociétés

Droit des sociétés
09:30 / 12:30
Me Margaux COMBE et Me Yan FREYRIA-COURTOIS

Publicité et communication des avocats

Vie professionnelle
09:30 / 12:30
Me Jean-Luc MEDINA

Actualités en droit bancaire et sûretés

Droit bancaire et boursier
14:00 / 17:00
Me Frédéric KIEFFER

Actualité du divorce : Réforme l'impact de la loi justice sur le divorce

Droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine
14:00 / 17:00
Mme Christine BIDAUD

Droit pénal des mineurs

Droit pénal
14:00 / 17:00
Me Philippe BONFILS

Vendredi 09 octobre 2020

La réforme de la procédure civile : Point d'étape

Procédure civile
09:30 / 12:30 - 14h00 / 17h00
M. Nicolas GERBAY

FORMATION COMPLÈTE

Préjudice corporel : Actualité jurisprudentielle

Droit du dommage corporel
09:30 / 12:30
Me Julien DEYRES et Me Dominique ARCADIO

Droit pénal : Aménagement de la peine - Aménagement AB initio

Droit pénal
09:30 / 12:30
Mme le Bâtonnier Agnès BLOISE

Repas jeudi 08 octobre

Repas vendredi 09 octobre

Pack demi-journée offert (2max) :

jeudi 08 octobre

vendredi 09 octobre

Cochez la date choisie

journée repas compris 290 €

journée sans repas 230 €

1/2 journée sans repas 175 €

repas 60 €

Lors de votre inscription, pensez à joindre votre attestation URSSAF de contribution au fond de formation (ou notification d'affiliation pour les moins de 1 an)



Informations personnelles

Nom :Prénom.....

Nom de votre cabinet :

Adresse :

Barreau de :Date de naissance / / Date de prestation de serment

Téléphone : Mobile : Toque :

Email :

Spécialisation et/ou activités dominantes* :

*mention obligatoire

« enregistré sous le numéro 84691490869. cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat ».

Les formations signalées par un astérisque * sont validées au titre de la spécialisation

Les formations ne sont pas ouvertes au fif-pl individuel

Bulletin d'inscription à renvoyer par courrier ou par le palais, merci d'agrafer votre chèque au bulletin

Adresse de retour courrier : EDARA 191 rue Vendôme 69003 Lyon

Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas de désistement inférieur à 15 jours

(voir nos conditions générales de ventes sur notre site)

Inscription validée à réception du chèque - Places limitées

Pour toute information complémentaire, contactez Marianne CHARBON au 04 78 37 30 15 / m.charbon@edara.fr